Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213503246-20260310-21_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
ILLE ET VILAINE

LA SELLE-EN-LUITRÉ

Nombre de Conseillers :
En exercice : 11

Ouverture de ce point à l'ordre du jour :
Présents : 8
Votants : 10
Pouvoirs : 2

Date de la convocation :
3 Mars 2026

Date d'affichage
3 Mars 2026

Vote : Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 10 Mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de leurs séances (salle Brocéliande, n° 23 Le Bourg) sous la présidence de M. **Denis CHOPIN,** maire, après convocation en date du **3 Mars 2026** transmise de manière dématérialisée aux membres.

Etaient présents : Denis CHOPIN, Maire, Florence GELOIN, Loïc CARRÉ Adjoints, David GILBERT, Christèle HARDY, Pierrick BARON, Guillaume LALOE, David GILBERT, Maëlig LE DU, conseillers.

Etaient absents excusés :, Catherine DOMAGNÉ a donné son pouvoir à Denis CHOPIN, Denis TALIGOT a donné son pouvoir à Loïc CARRÉ

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 21/2026 : **AFFECTATION DES RESULTATS ANTICIPEE COMMUNE**

(Avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des présents (Pour : 10 (dont 2 pouvoirs) ; Contre : Néant ; Abstention : Néant) :

-**DECIDE** d'affecter les résultats 2025 d'un montant de 425 219.51€, comme suit :

- **Section de fonctionnement** : 178 653.65 € en report au compte **002**, **en recettes**
- **Section d'investissement**: 246 565.86 € en excédent de fonctionnement capitalisé **au compte 1068**

- **Section d'investissement** : 83 411.18 € report au compte **001, en dépenses**

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Florence GELOIN
Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire, Denis CHOPIN